

création de l'Organisme de réglementation des médicaments du Kosovo, des efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour veiller à ce que des mesures concrètes de contrôle des drogues soient mises en œuvre dans la province et de l'aide fournie aux autorités locales par l'Agence européenne de reconstruction.

532. L'Organe apprécie à leur juste valeur les efforts consentis par les autorités de la province, mais le Kosovo a besoin d'un cadre législatif, réglementaire et stratégique plus complet pour le contrôle des drogues et des produits chimiques, conformément aux conventions internationales et aux lois en vigueur dans les pays européens.

533. Il semble que l'abus d'héroïne ait rapidement progressé au Kosovo ces dernières années, et un nombre croissant de jeunes héroïnomanes commencent à recourir à l'injection, augmentant ainsi les risques d'infection à VIH du fait du partage des seringues. La communauté internationale est donc invitée à accorder plus d'attention aux aspects sanitaires du problème de la drogue dans leurs programmes d'assistance au Kosovo.

E. Océanie

Principaux faits nouveaux

534. C'est toujours en Australie et en Nouvelle-Zélande qu'est effectuée la majorité des saisies de drogues en Océanie. L'Australie, notamment, reste une des principales destinations des envois d'héroïne et de stimulants de type amphétamine provenant d'Asie du Sud-Est. En outre, dans ces deux pays, de nombreux laboratoires clandestins fabriquent des stimulants de type amphétamine pour les marchés locaux. Le nombre de laboratoires démantelés par la police néo-zélandaise est passé de 6 en 1999 et 9 en 2000 à 41 au premier semestre 2002.

535. L'Organe reste opposé, comme il l'a indiqué dans son rapport pour 2001⁵⁶ à la création d'une salle d'injection dans l'État de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, et il regrette que cette expérience ait été prolongée.

536. Les groupes criminels transnationaux actifs dans la région ne cessent de revoir leurs stratégies afin d'éviter de se faire repérer. Des indices de plus en plus

nombreux donnent à penser qu'ils choisiraient de plus en plus les îles du Pacifique pour la contrebande de drogues et le blanchiment d'argent. L'Organe s'inquiète tout particulièrement de la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où à la délinquance grave liée à la drogue s'ajoute l'instabilité politique générale.

537. Certains éléments permettent d'affirmer que les trafiquants passent par les centres financiers offshore de la région pour blanchir leurs profits illicites. C'est pourquoi l'Organe invite les gouvernements des pays concernés à redoubler d'efforts pour lutter contre le blanchiment d'argent.

Adhésion aux traités

538. L'Organe note que, des 15 États d'Océanie, seules l'Australie, les Fidji, la Nouvelle-Zélande et les Tonga sont parties aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Ces États sont également les seuls de la région à être parties à la Convention de 1988. Plusieurs États insulaires du Pacifique, à savoir Kiribati, Nauru, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu, ne sont parties à aucun des trois traités. L'Organe engage les États concernés à adhérer sans plus tarder aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il invite également les organisations régionales pertinentes, comme le Forum des îles du Pacifique, à apporter aux gouvernements des pays de la région des conseils et une aide dans ce domaine.

Coopération régionale

539. L'Organe encourage le Forum des îles du Pacifique à continuer de jouer un rôle actif dans la coordination du contrôle des drogues. Il constate que l'Organisation des douanes de l'Océanie a réussi à mettre en place un système sécurisé de communication par Internet, appelé "Asia Pacific Enforcement Report System", qui permet d'échanger des informations en vue de prévenir les actes de criminalité transnationale, dont le trafic de drogues. Il se félicite de ce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent de jouer un rôle fondamental en apportant aux États insulaires du Pacifique une assistance technique, notamment pour la détection et la répression des infractions en matière de drogues.

540. L'Organe accueille avec satisfaction les accords régionaux et bilatéraux visant à lutter contre le blanchiment d'argent tels que le protocole d'accord

que l'Australie et Vanuatu ont signé en mars 2002 aux fins de l'échange de renseignements financiers. Ce protocole s'inscrit dans le cadre de la mise en place, en Océanie, d'un réseau international destiné à faciliter la prévention et la détection de blanchiment d'argent.

541. Compte tenu des tendances récentes de la contrebande d'héroïne et de méthamphétamine à destination de l'Océanie et via le continent, il est essentiel que les gouvernements des pays de la région et d'Asie du Sud-Est coopèrent. L'échange d'officiers de liaison en matière de drogues auquel l'Australie et la Chine ont procédé en 2002 et la création d'une équipe conjointe d'enquête en matière de criminalité organisée, à laquelle participent des agents des services australiens et cambodgiens, sont deux bons exemples de cette coopération.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

542. L'Organe prend note des conclusions, publiées en mai 2002, de l'évaluation de la première partie de la campagne nationale contre les drogues illicites menée par le Gouvernement australien, en particulier de ce que la moitié des parents interrogés ont déclaré que cette campagne les avait incités à prendre des mesures préventives. L'Organe prie de nouveau le Gouvernement australien de lui faire part, ainsi qu'aux gouvernements intéressés, des autres conclusions qui seront tirées de l'évaluation de cette campagne et de la stratégie internationale sur les drogues qui complète le cadre stratégique national australien en matière de drogues.

543. L'Organe se félicite des progrès que plusieurs pays d'Océanie ont réalisés dans la promulgation d'une législation contre le blanchiment d'argent. En juin 2002, Niue a promulgué une loi portant abrogation d'une législation relative aux opérations bancaires internationales, interdisant ainsi les banques offshore sur l'île à compter d'octobre 2002. Les Îles Cook ont adopté, en janvier 2002, un règlement visant à prévenir le blanchiment d'argent, et les Îles Marshall ont adopté, en mai 2002, un règlement prévoyant des normes en matière de communication d'informations et d'application de la législation. L'Organe constate avec préoccupation que les Îles Cook, les Îles Marshall, Nauru et Niue figurent toujours sur la liste des pays ou territoires dont le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux estime qu'ils ne coopèrent pas

dans le cadre des efforts faits pour lutter contre le blanchiment d'argent. Le blanchiment continue par ailleurs de poser problème aux Fidji.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

544. Il est toujours fait état de culture hydroponique massive de cannabis en Australie. Le cannabis est par ailleurs beaucoup cultivé aux Fidji, ce qui contribue à ce qu'il y soit couramment consommé. Il est aussi cultivé à grande échelle en Papouasie-Nouvelle-Guinée et, dans une moindre mesure, au Samoa. Il reste la substance dont il est le plus fait abus en Australie.

545. Des opérations de détection et de répression réussies ont permis de démanteler des réseaux internationaux de trafiquants qui passaient de l'héroïne d'Asie du Sud-Est en Australie et de saisir d'importantes quantités de cette substance. Depuis la fin de l'année 2000, l'héroïne disponible sur les marchés illicites australiens a considérablement diminué et le nombre de décès causés par la surdose d'héroïne a fléchi. L'Organe encourage le Gouvernement australien à étudier de près ces tendances et à mettre en évidence le lien entre la réduction de l'offre illicite de drogues et la progression de l'abus.

546. Les États insulaires du Pacifique servent de points de transit pour la contrebande de cannabis, d'héroïne et de cocaïne. Un certain nombre de saisies portant sur de grosses quantités de substances visiblement destinées aux marchés illicites d'Australie et d'autres régions ont été effectuées dans ces États. Ainsi, d'importantes quantités de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et d'héroïne et de méthamphétamine en provenance d'Asie du Sud-Est et à destination de l'Australie et de l'Amérique du Nord ont été saisies. Il apparaît, d'après ces opérations, que le trafic transitant par ces îles se fait par voies aérienne et maritime.

547. Sydney est une plaque tournante pour la distribution d'héroïne en Australie. Cela étant, la détection à Brisbane, en mars 2002, d'un gros envoi d'héroïne en provenance de Chine est à la fois un exemple d'opération de répression réussie et une indication de changement de tactique de la part des groupes criminels d'Asie du Sud-Est. La prévalence de

l'abus de cocaïne reste limitée en Australie, excepté en Nouvelle-Galles du Sud.

Substances psychotropes

548. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les saisies de stimulants de type amphétamine, en particulier de méthamphétamine, ont atteint un niveau record, ce qui va dans le sens de la demande croissante de ces substances. Pour faire face à la situation, le Gouvernement australien a dégagé des crédits dans le but d'étendre le programme d'identification de la provenance de l'héroïne à la cocaïne et aux stimulants de type amphétamine. Il poursuit également son action visant les produits chimiques utilisés dans les laboratoires clandestins pour fabriquer des amphétamines. En Nouvelle-Zélande, la prévalence croissante de l'abus de méthamphétamine inquiète les autorités.

549. D'importantes saisies de comprimés de MDMA (ecstasy) ont été effectuées en mai 2002 en Nouvelle-Zélande ainsi qu'en juin 2002 au principal aéroport près de Sydney et en juin 2002 à Melbourne, en Australie. Cette substance proviendrait, comme par le passé, des Pays-Bas.

(Signé)

Philip O. Emafo
Président

(Signé)

Maria Elena Medina-Mora
Rapporteur

(Signé)

Herbert Schaepe
Secrétaire

Vienne, le 15 novembre 2002

Notes

¹ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9), p. 66.

² États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *The Economic Costs of Drug Abuse in the United States, 1992-1998*, Publication n° NCJ-190636 (Washington, Cabinet du Président, septembre 2001).

³ Organisation de coopération et de développement économiques, *La coopération pour le développement: Rapport 2001* (Paris, 2002).

⁴ États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *National Drug Control Strategy: FY 2003 Budget Summary* (Washington, Cabinet du Président, décembre 2002), p. 10.

⁵ États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *What America's Users Spend on Illegal Drugs 1988-1998* (Washington, Cabinet du Président, décembre 2000).

⁶ E. Bramley-Harker, *Sizing the UK Market for Illicit Drugs* (Londres, Ministère de l'intérieur, 2001).

⁷ États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *The Price of Illicit Drugs: 1981 through the Second Quarter of 2000*, publication n° NCJ-190639 (Washington, Cabinet du Président, octobre 2001), p. 30 et 33.

⁸ Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9).

⁹ Ce multiplicateur, pour un taux d'épargne de 20 % et un taux de pénétration des importations de 26 %, peut être calculé comme suit: $1 \div (1 - (0,8 \times 0,74)) = 2,45$.

¹⁰ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2001* (Washington, 2002); et Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9).

¹¹ Ronald D. Renard, *Opium Reduction in Thailand 1970-2000: a Thirty-Year Journey* (Chiang Mai, Silkworm Books, 2002).

¹² Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2001* (Washington, 2002).

¹³ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 2002* (New York et Oxford, Oxford University Press, 2002), p. 194 à 197.

¹⁴ *World Drug Report 2000* (New York, Oxford University Press, 2000), p. 93.

¹⁵ Francisco Thoumi, *Economía, Política y Narcotráfico* (Bogotá, Tercer Mundo, 1994).